

Septembre 2020



CAHIER
D'ACTEURS

COMPRENDRE L'ACCESSIBILITÉ
SOCIALE À L'ALIMENTATION,
LA JUSTICE ALIMENTAIRE
ET LA DÉMOCRATIE
ALIMENTAIRE



Frugalresearch
Formes urbaines
et gouvernance alimentaire



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
PROJET FRUGAL	6
CHAPITRE 1 - ABORDER LES INEGALITES ALIMENTAIRES SOUS L'ANGLE DE LA JUSTICE ALIMENTAIRE	8
CHAPITRE 2 - APPREHENDER LES DIFFICULTES D'ACCES A L'ALIMENTATION DES CONSOMMATEURS	12
• L'approche statistique	12
• L'approche socio-spatiale	16
• L'approche relationnelle par le transect	22
CHAPITRE 3 - AGIR EN FAVEUR DE L'ACCESSIBITE SOCIALE A L'ALIMENTATION	26
• Mobiliser les compétences des collectivités territoriales en matière d'accessibilité sociale a une alimentation de qualité	26
• Evaluer la contribution des organisations à l'accessibilité de tous à une alimentation de qualité	32
• Caractériser le modèle d'affaires des organisations œuvrant à une plus grande justice alimentaire	35
CONCLUSION	38



introduction

Les travaux du VR2 "Acteurs et modalités de gouvernance" de la recherche action Frugal ont traité deux grandes thématiques ; la gouvernance des systèmes alimentaires urbains et l'accessibilité sociale à l'alimentation au prisme de la justice alimentaire.

Ce présent cahier d'acteur, troisième d'une série de quatre, est dédié à l'accessibilité sociale. Il a été rédigé à partir des textes du livret de recherche FRUGAL sous la responsabilité de Terres en villes, référent acteur du projet par Marie-Amélie Creps et Serge Bonnefoy en partenariat avec les chercheurs concernés.

Les travaux sur l'accessibilité ont privilégié deux axes de recherche. Tout d'abord les chercheurs Frugal ont construit plusieurs méthodes d'appréhension des difficultés d'accès à l'alimentation. Dans la lignée de l'approche socio-spatiale du projet FRUGAL, elles sont fondées sur l'approche statistique ou l'approche empirique. Ensuite, en second axe, les juristes ont identifié les leviers d'actions des collectivités territoriales en faveur de l'accessibilité sociale tandis que les chercheurs en sciences de gestion proposaient une méthode et un outil d'autodiagnostic de la contribution des organisations à l'accessibilité sociale à une alimentation de qualité.

Aussi avons-nous choisi d'organiser ce cahier d'acteurs selon ces deux axes.

CAHIER D'ACTEURS

APPRÉHENDER
LES FLUX ALIMENTAIRES
DE L'AIRE URBAINE

Frugal research
Formes urbaines
et gouvernance alimentaire

CAHIER D'ACTEURS

COMPRENDRE
LA GOUVERNANCE
DES SYSTÈMES
ALIMENTAIRES URBAINS

Frugal research
Formes urbaines
et gouvernance alimentaire

CAHIER D'ACTEURS

COMPRENDRE L'ACCESSIBILITÉ
SOCIALE À L'ALIMENTATION,
LA JUSTICE ALIMENTAIRE
ET LA DÉMOCRATIE
ALIMENTAIRE

Frugal research
Formes urbaines
et gouvernance alimentaire

CAHIER D'ACTEURS

ABORDER LA PLANIFICATION
ALIMENTAIRE ET LA
LOCALISATION DES
COMMERCES ALIMENTAIRES

Frugal research
Formes urbaines
et gouvernance alimentaire

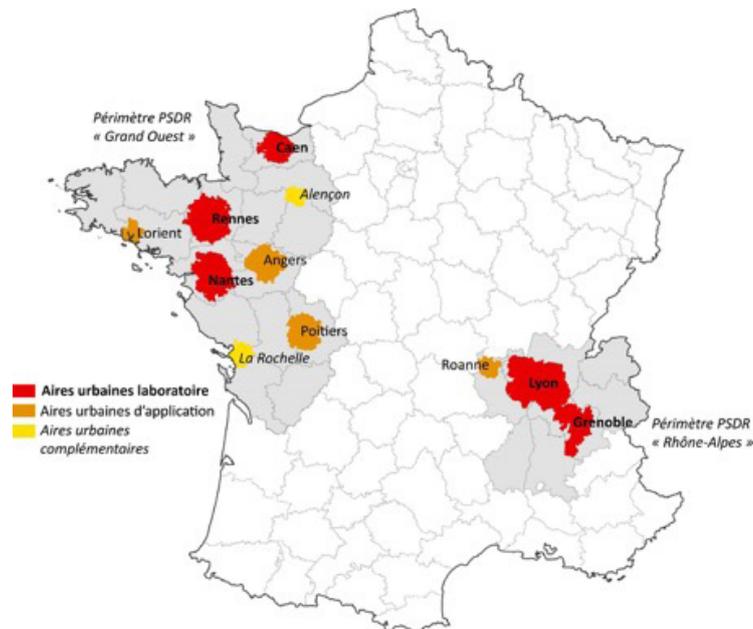
projet FRUGAL



La recherche-action FRUGAL (FoRmes Urbaines et Gouvernances Alimentaire) est un des 33 projets de la quatrième édition du programme de recherche "Pour et Sur le Développement Régional" (PSDR), programme porté par l'INRAE en collaboration avec dix conseils régionaux.

Dans un contexte de crises agricoles et alimentaires qui a conduit à l'émergence de la question alimentaire sur les territoires et de pandémie Covid 19 qui en exacerbe la mise à l'agenda, l'objectif de FRUGAL est d'analyser les systèmes alimentaires des agglomérations et de proposer des pistes pour co-construire, avec les acteurs des territoires, des systèmes alimentaires urbains durables. Son ambition est de produire des méthodes d'analyse, des données et des outils d'aide à la décision à destination des acteurs.

La définition du système alimentaire dans le projet Frugal est très proche de celle du food system que l'on rencontre dans la recherche anglo-saxonne, c'est-à-dire qu'elle couvre l'ensemble des processus qui concourent à l'alimentation d'une population dans un territoire précis et à une époque donnée (production, transformation, distribution et consommation). Cette définition inclut également les dimensions socio-politiques, institutionnelles et symboliques qui caractérisent l'organisation de ce système. L'amont de la production agricole (intrants) comme l'aval de la consommation finale (déchets) n'ont en revanche pas été pris en compte dans le projet. Les systèmes alimentaires sont dits urbains lorsque la population nourrie est urbaine ou périurbaine.



Carte 1 : Aires urbaines étudiées dans Frugal



La recherche-action a été structurée en quatre volets de recherche qui permettent une analyse systémique du fait alimentaire et qui correspondent à quatre volets de valorisation :

- Volet 1 - Les flux alimentaires métropolitains ;
- Volet 2 - Les acteurs et les modalités de la gouvernance alimentaire ;
- Volet 3 - Les formes urbaines et la gouvernance alimentaire ;
- Volet 4 - Les systèmes alimentaires urbains.

Deux référents chercheurs, le laboratoire (UMR) de sciences sociales Pacte de Grenoble et l'UMR ESO (Espaces et SOciétés) du Grand-Ouest, et un référent acteur, Terres en Villes, en ont assuré le copilotage. 11 territoires d'étude ont été définis (carte 1) sur les deux régions concernées.



1 - ABORDER LES INEGALITES ALIMENTAIRES DE LA JUSTICE ALIMENTAIRE

Les chercheurs FRUGAL impliqués dans ce volet de recherche concluent que "la problématisation des relations entre alimentation, agriculture et justice alimentaire reste incomplète. Une majorité d'études sur l'agriculture périurbaine en oublie certains aspects sociaux et économiques, soit en n'abordant pas le cadre conceptuel de la justice, soit en ne la considérant pas comme une activité productive, soit en ne plaçant la focale que sur la consommation des populations marginalisées. Certaines recherches se proposent donc d'élargir autour des notions de justice agri-alimentaire (agri food justice) et de démocratie alimentaire (food democracy). Ceci afin de recentrer les débats autour des producteurs et des ressources agricoles, et plus largement autour des capacités des citoyens à se saisir de l'alimentation comme une forme politique pour choisir et décider de leur choix."¹

Pour cela ils proposent :

1. d'identifier les inégalités alimentaires par l'approche spatiale
2. de fonder l'action collective sur la notion/ le paradigme de justice alimentaire.

IDENTIFIER LES INÉGALITÉS ALIMENTAIRES PAR L'APPROCHE SPATIALE

Les travaux sur l'**accessibilité alimentaire** privilégient une approche spatiale focalisée sur le "problème de répartition spatiale et d'accès physique à des ressources alimentaires." Elle est au fondement de la notion anglo-saxonne de désert alimentaire (food desert), ces quartiers urbains défavorisés où les habitants ne peuvent se procurer des aliments (de qualité) à des prix abordables du fait de l'absence de commerces alimentaires et/ou de difficultés à se déplacer pour s'y rendre (Paddeu, 2012).

"Cette problématique d'équipements commerciaux et de desserte territoriale (cf. VR3 FRUGAL) **est associée à celle socio-économique des prix des produits et des revenus des individus.**" Livret de recherche Frugal, 2020.

En effet, de nombreuses études montrent que la charge du budget consacré par les ménages pour se nourrir est d'autant plus importante que ceux-ci possèdent des niveaux de revenus faibles.

Par ailleurs, certains produits demeurent encore symboliquement de profonds marqueurs sociaux ; l'achat de denrées fraîches (fruits et légumes, poissons) et sous labels (biologiques) dans des lieux de distribution particuliers (marchés, commerces de détails, AMAPs...), augmentent ainsi avec le niveau des revenus (cf. VR1 FRUGAL ; Laisney, 2013).

Ces inégalités socio-économiques - voire nutritionnelles - persistent en raison de deux facteurs principaux. D'une part, l'engouement autour des systèmes alimentaires alternatifs ne s'est pas concrétisé dans les faits par une franche ouverture sociale et une inclusion de publics en situation de précarité. D'autre part, les dispositifs (associatifs) caritatifs qui luttent contre ces phénomènes d'exclusion et d'inégalités, restent limités par des sources d'approvisionnement alimentaire peu axées sur des produits de qualité, frais, locaux, labellisés... (Paturel, 2013 ; Le Velly, 2017).



le problème de répartition spatiale et d'accès physique à des ressources alimentaires....

¹Ce parti pris ne doit pas pour autant empêcher les acteurs d'un Projet Alimentaire Territorial de questionner la justice alimentaire au-delà de la seule production en produisant une analyse critique de l'organisation de la distribution et de son rôle dans la production des inégalités alimentaires

AGIR AU NOM DE LA JUSTICE ALIMENTAIRE

L'approche par la "**justice alimentaire**" permet de prendre en compte les différentes dimensions à l'œuvre dans cette notion entendue comme "l'ensemble des actions qui cherchent à assurer un partage équitable des bénéfices et des risques concernant les lieux, les produits et la façon dont la nourriture est produite, transformée, transportée, distribuée, et ingérée" (Gottlieb et Joshi, 2010).

D'un point de vue plus opérationnel, l'accessibilité alimentaire de qualité pour tous appréhendée sous l'angle de la notion de justice alimentaire (Hochedez, Le Gall, 2016) incite à agir simultanément sur trois dimensions majeures:

- o 1) La qualité de l'alimentation au sens large : il s'agit d'assurer une alimentation sûre et saine pour l'homme, l'environnement et l'économie ;
- o 2) Les formes d'accès à cette alimentation de qualité : il s'agit de la rendre accessible d'un point de vue économique, spatial, social et culturel ;
- o 3) L'égalité d'accès à cette alimentation : il s'agit de lutter contre les racines structurelles des inégalités, en agissant sur la capacité réelle des individus à accéder à cette alimentation (capacité d'autonomisation, capacité à s'approprier une alimentation de qualité, capacité à exercer une vraie citoyenneté alimentaire).

Dimensions de la justice alimentaire	Items	Exemples de pratiques
Assurer une alimentation de qualité	<i>Nutritionnelle Gustative</i>	Garantie de critères de qualité : santé, diététique, goût, plaisir... Diversification des denrées (fruits & légumes, poissons...)
	<i>Écologique</i>	Agro-écologie, biologique Lutte contre le gaspillage / éco-logistique
	<i>Sociale Économique</i>	Commerce équitable, Information sur l'impact social des produits
Améliorer l'accès à l'alimentation de qualité	<i>Spatiale</i>	Implantation équilibrée de l'offre et des équipements commerciaux Facilité de mobilité par une desserte territoriale adaptée
	<i>Financière</i>	Tarification adaptée au niveau de revenus Réduction / efficacité des coûts de service
	<i>Socio-culturelle</i>	Changement/adaptation des/aux habitudes/régimes alimentaires Déconstruction des représentations (classe sociale, genre, race/ethnie)
Lutter contre les inégalités structurelles	<i>Inclusion</i>	Lutte contre les stigmatisations et valorisation des diversités socioculturelles Développement de liens sociaux, convivialité Création d'emplois et d'activités (surtout en zones défavorisées)
	<i>Éducation</i>	Développement de connaissances & de compétences sur l'ensemble des dimensions de l'alimentation (santé, cuisine, environnement, etc.)
	<i>Autonomisation</i>	Intégration des parties prenantes (focus sur les minorités) Renforcement de la démocratie / citoyenneté, empowerment

Tableau 1 :
Les principales dimensions
de la justice alimentaire

Sources : Thirion, 2014 ;
Hochedez & Le Gall, 2016.
Auteurs : Noel J., Hochedez C ,
Lanciano E., Lapoutte A.,
Saleilles S., 2017



1 - ABORDER LES INEGALITES ALIMENTAIRES DE LA JUSTICE ALIMENTAIRE

Philosophiquement, "cette notion de justice alimentaire implique en premier lieu de répondre aux problèmes d'**insécurité alimentaire autrement que par la sureté** (en volume comme en valeur) de la nourriture.

Elle porte donc sur une amélioration des conditions d'accès physique (spatial) et économique de consommateurs (en particulier défavorisés) dans leurs espaces de vie, et encourage sur le plan de la nutrition-santé à consommer d'autres denrées (fruits et légumes frais, produits labellisés).

Elle porte surtout intrinsèquement une forme d'engagement "politique" dédié à la **justice sociale**, qui relève d'un enjeu de redistribution des moyens économiques et d'une inclusion reconnaissante des diversités socioculturelles.

Cet idéal cherche ainsi à corriger les injustices structurelles marquées par des asymétries de pouvoir et situées dans des différences de genre, de race, de culture, etc. pour établir un cadre permettant la participation pleine et effective des groupes et des minorités les plus vulnérables, au moyen de liens sociaux plus ténus entre les différents acteurs des systèmes alimentaires.

Autrement dit, la justice alimentaire aborde aussi (et surtout), au-delà du droit d'accès, la capacité à avoir accès à une alimentation de qualité, c'est-à-dire la **capacité d'autonomisation** (empowerment) à s'approprier, à se faire entendre, et donc à pouvoir exercer une réelle citoyenneté alimentaire. À ce titre, les expériences d'éducation à l'alimentation restent primordiales afin d'accroître les connaissances et les compétences des populations sur les systèmes alimentaires."

L'ORIGINALITÉ DE LA PROPOSITION FRUGAL

Elle tient dans :

- L'importance accordée à la dimension spatiale/formes urbaines et aux difficultés d'accès liées à l'organisation spatiale : répartition des structures de distribution//répartition de la population (CSP ou profils des consommateurs).
- FRUGAL se distingue d'une approche plus classique (revenus et organismes d'aide alimentaire), pour appréhender plus largement le public touché par des difficultés d'accès à l'alimentation et les différentes formes de ces difficultés (spatiales en particulier mais recoupant les critères socio-culturels et de revenus).
Cette approche plus large est à mettre en lien avec l'approche émergente par le "bien-être alimentaire" qui souhaite s'adresser à toutes les catégories sociales.
- L'angle "justice alimentaire" permet d'aborder la question de l'accessibilité à une alimentation **de qualité** pour tous et non seulement en termes de quantité. Dans cette perspective un travail a été effectué sur les "organismes œuvrant à une plus grande justice alimentaire" visant à mieux comprendre ces acteurs.



une
alimentation
de qualité
pour tous ...



BIBLIOGRAPHIE

- Braun, A. et Darrot, C., (2020) – Etude des stratégies d'approvisionnement des consommateurs en réponse à l'organisation spatiale des commerces alimentaires dans la ville : résultats obtenus à Rennes
- Noel, J., Darrot, C. (2016) - Des systèmes alimentaires relocalisés plus durables : vers un accès à une alimentation de qualité pour tous. RIOOD 2016 – Saint-Etienne - <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01349972/document>
- Gottlieb, R. et Joshi, A. (2010) - Food Justice – Editor R. Gottlieb
- Hochedez, C., Le Gall, J. (2016) – Justice alimentaire et agriculture », Justice spatiale, Dossier "Justice Alimentaire et Agriculture", n°9
- Laisney, C. (2013) - Les différences sociales en matière d'alimentation (2013), Analyse n°64
- Le Velly, R. (2017) – Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs. Une promesse de différences, Presses des Mines
- Le Velly R. et Paturel D. (2013) - Des circuits courts pour l'aide alimentaire ? Hybridation de régulations dans un marché expérimental en Languedoc-Roussillon, Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement n°94-4 : 443-465.
- Noël, J, Hochedez, C., Lanciano, E., Lapouute, A., Saleilles, S. (2020) – Appréhender l'accessibilité par la justice alimentaire - Livret de recherche FRUGAL
- Paddeu, F. (2012) - L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New-Yorkaise: la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale, Vertigo vol. 12, n°2



2 - APPREHENDER LES DIFFICULTÉS DES CONSOMMATEURS

Les chercheurs FRUGAL proposent trois types de méthode pour appréhender l'accessibilité sociale: l'approche statistique, l'approche socio-spatiale et l'approche relationnelle par le transect.

L'APPROCHE STATISTIQUE

La première proposition est un conseil méthodologique pour guider le porteur de projet dans son diagnostic. La seconde est une méthode complète dédiée à l'analyse spatiale des inégalités et fondée sur la géomatique ; elle est plus complexe à mettre en œuvre.

S'APPUYER SUR LES PCS POUR MIEUX RENDRE COMPTE DES RÉGIMES ALIMENTAIRES

Les chercheurs du VR1 consacré aux flux métropolitains² ont choisi de s'appuyer, non sur les données INCA (étude individuelle nationale des consommations alimentaires) comme la plupart des études, mais sur les données PCS (professions et catégories socioprofessionnelles) de l'INSEE croisées avec les données CREDOC (centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), attendu que la catégorisation en PCS permet de mieux rendre compte des spécificités des régimes alimentaires : "Les travaux existants en France dans le domaine de l'évaluation des quantités consommées par la population d'un espace donné font souvent appel aux données nutritionnelles INCA2 (2006-2007) réalisées par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Or, si les données d'entrée fournissent des informations sur les caractéristiques de la consommation locale (sur ou sous consommation de certains produits), les méthodologies mobilisées peinent à contextualiser la consommation et ne rendent que partiellement compte des différences entre territoires en fonction des caractéristiques de la population qui les compose (distinction entre homme, femme et enfant uniquement parfois en fonction de l'âge).

L'entrée retenue ici est celle de la distinction des modes de consommation en fonction des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS définies par l'INSEE). Les études montrent en effet que les modèles de consommation (quantités consommées et surtout budgets dépensés) peuvent varier de manière importante en fonction de l'appartenance sociale des individus (Régnier, Lhuissier, & Gojard, 2009) et de la composition des ménages (De Saint Pol, 2008). Les données de l'enquête de l'INSEE sur le budget des familles (2011/2013) et du CREDOC (Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie) dans le cadre de l'enquête CCAF de 2007 (Comportements et consommations alimentaires en France), renseignent sur les différenciations entre PCS dans le domaine des pratiques alimentaires."

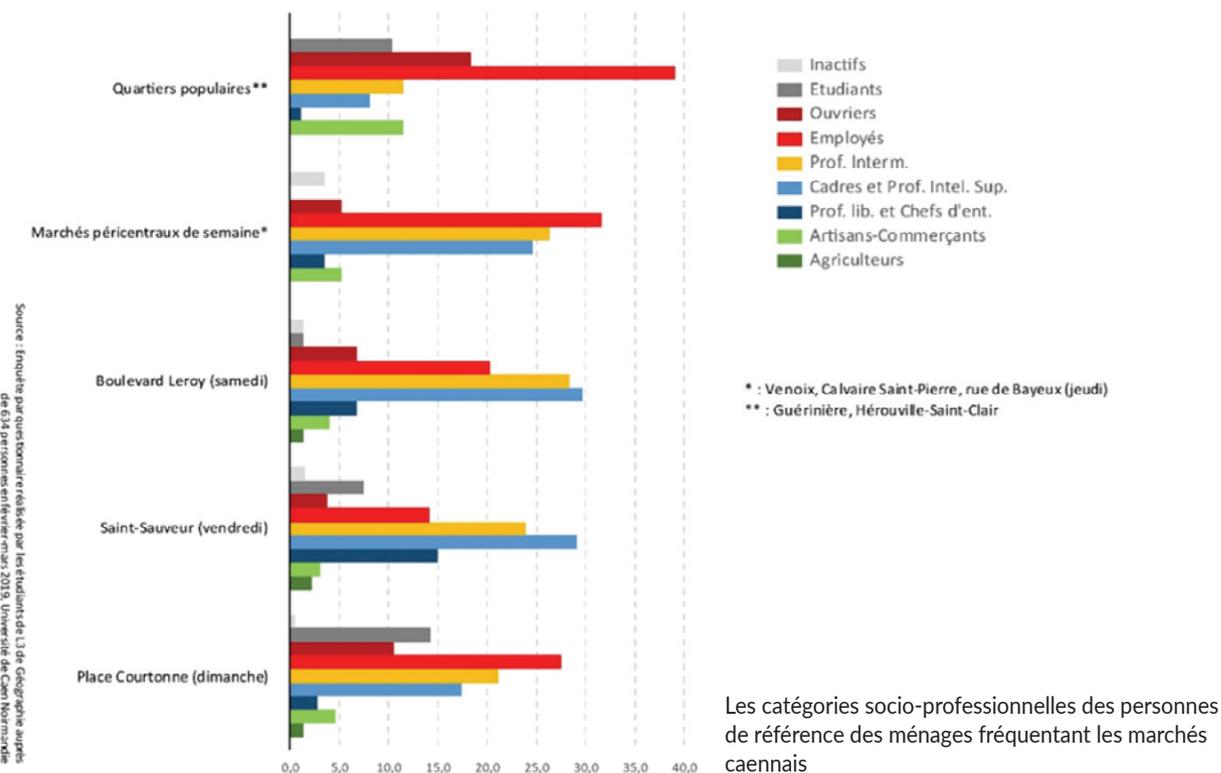


²Cahier d'acteurs flux. Ce choix en faveur des PCS est à la base de toute la recherche-action FRUGAL

D'ACCÈS À L'ALIMENTATION

ILLUSTRATION PAR L'ANALYSE DE LA FRÉQUENTATION DES MARCHÉS DE PLEIN VENT À CAEN

Deux enquêtes réalisées, la première auprès des maraîchers en 2015-2016, la seconde portant sur les pratiques d'approvisionnement alimentaire des ménages fréquentant les 8 principaux marchés de l'agglomération caennaise en 2019. 634 questionnaires. Les enquêtes démontrent que "l'approvisionnement sur les marchés, associés à une offre de produits locaux et de qualité, apparaît comme une pratique socialement différenciée". Les caractéristiques de la population fréquentant les marchés diffèrent des caractéristiques du quartier d'implantation de ces marchés : PCS plus aisées. Le constat est confirmé par les propos des producteurs enquêtés mais il est à nuancer au regard de chaque marché comme le montre le diagramme ci-dessous :



Soit typologie suivante :

- le "grand" marché du dimanche où la population est socialement diversifiée. Il témoigne du rayonnement de la ville de Caen (les populations périurbaines y sont nombreuses) ;
- les marchés du vendredi et du samedi dans les quartiers péricentraux (embourgeoisés ou en voie d'embourgeoisement) sont plutôt fréquentés par des populations aisées ou à capital culturel important. Les exposants ont bien identifié la demande en produits locaux et biologiques ;
- les "petits" marchés de proximité en semaine ont une clientèle très locale. Elle est relativement aisée et âgée, avec une offre réduite due au faible nombre d'exposants ;
- les marchés inscrits dans les quartiers populaires où les producteurs et les commerçants adaptent leur offre et leurs prix au profil des clients.

En conclusion : "Ces résultats montrent que si la fréquentation du marché est en soi une pratique qui semble rester socialement sélective, il existe tout de même de fortes différenciations suivant le quartier dans lesquels il s'inscrit. En retour, l'enquête montre que les exposants s'adaptent à ces différenciations."



2 - APPREHENDER LES DIFFICULTÉS DES CONSOMMATEURS

Une méthode géomatique croisant répartition des PCS dans l'espace de l'aire urbaine et la répartition des structures de distribution

Cette méthode³ a été développée par Lucas HURSTEL, stagiaire M2 au LER à Lyon en 2018 "Commercialisation des produits carnés à Lyon. Il s'agit d'une méthode complexe qui implique des compétences en géomatique/ SIG en trois phases :

1. Géolocalisation des commerces
2. Etablissement de classes de consommateurs et leur localisation dans l'aire urbaine
3. Application au terrain pour cartographie : juxtaposition des données relatives aux commerces et des données sociologiques

On en propose ici une version synthétique :

1 - Géolocaliser les commerces :

- o Utiliser la base SIRENE (+ de deux autres bases de données permettant d'apporter des points de contexte : réseau routier et arrêts de transports en communs, pp.21-22) et sélection des catégories commercialisant de la viande (spécialistes et généralistes).
- o Vérifier les données SIRENE ; via Google Street View et les avis Google ; via Yelp et les avis Pages jaunes ; par appels à partir des numéros Pages jaunes (si fortes incertitudes sur un commerce : photos ou avis trop anciens) ; sur place dans quelques commerces généralistes afin de vérifier s'ils ont un rayon viande
- o Géolocaliser les commerces sur logiciel SIG : pour Lyon la Métropole a indiqué les coordonnées de géolocalisation.

2 - Établir les classes de consommateurs et leur localisation dans l'aire urbaine :

- o Utiliser les données issues du recensement de la population (RP) de l'INSEE échelle IRIS qui constitue pour l'INSEE "la maille de base de la diffusion infracommunale standard". Soit les critères relatifs à l'activité, la composition des ménages, la formation, l'évolution et la structure de la population, le logement (catégories ci-dessous). Lucas Hurstel invite à ajouter les revenus.
- o Extraire les variables d'effectif pertinentes : 13 variables après sélection
- o Transformer les effectifs en pourcentage suivant un calcul simple ci-dessous :

$$\text{variable } y = \frac{\text{Variable } x \text{ (valeur principale)}}{\text{nombre d'individus (valeur principale)}}$$



Une méthode
géomatique...

³Méthode exposée pp. 21-25 du mémoire, en annexe 2 pp. 127-135 pour la partie géolocalisation des commerces et en annexe 4 pp.137-144 pour la partie classes de consommateurs.

D'ACCÈS À L'ALIMENTATION

- Puis produire une typologie par IRIS en procédant selon la méthode de la classification ascendante hiérarchique ; la méthode d'agrégation de Ward est plus pertinente que celle de la moyenne puisqu'elle permet de mieux distinguer les classes.

La typologie obtenue comprend les six classes ci-dessous :

Classe n°	Résumé
1	Population majoritairement jeune qui comprend une part importante de personnes ayant emménagé depuis moins de 2 ans, seules et en contrat à durée déterminée
2	Relative hétérogénéité de la population, avec une légère prédominance de cadres, diplômés du supérieur et de professions intermédiaires.
3	Population hétérogène, mais légèrement précaire, avec une population étrangère un peu plus importante que la moyenne des IRIS, une légère surreprésentation de personnes sans diplôme, d'ouvriers et d'une sous-représentation de cadres.
4	Population majoritairement âgée habitant depuis plus de dix ans dans le quartier et sous-représentés en personnes en contrat courts ou en ménages d'une seule personne.
5	Population précaire et plutôt homogène composée d'ouvriers vivants en HLM, souvent sans diplôme et dont le chômage est plus marqué que le reste des IRIS.
6	Population extrêmement précaire, homogène socialement et populaire, très forte surreprésentation de chômeurs, de personnes vivant en HLM et de personnes étrangères. Très forte présence d'ouvriers et à l'inverse d'une très faible part de profession intermédiaires et de personnes diplômées de l'enseignement supérieur.

3 - Appliquer au terrain pour cartographier en juxtaposant les données relatives aux commerces et les données sociologiques

- Le travail se fait à l'échelle de l'IRIS qui est jugée précise et aux données fiables ;
- Le traitement cartographique établit un carroyage de 200m de côté sur l'ensemble du terrain d'étude, et une définition de "zones tampons" de 500 m de diamètre prenant pour centre le centre des carreaux. La distance de 500m est la distance maximale effectuée à pied en milieu urbain.
- Le nombre de commerces est alors compté dans les zones tampon et des classes sont ensuite établies (nombre de commerces à 500 m à la ronde)
- La mise en page juxtapose enfin sur une carte les données relatives aux commerces et les données sociologiques :
 - Pour les classes de consommateurs : figurés colorés appliqués aux IRIS
 - Pour les commerces : cercles proportionnels représentant le nombre de commerces à 500 m à la ronde, avec des points d'observation espacés de 200 m



2 - APPREHENDER LES DIFFICULTÉS DES CONSOMMATEURS

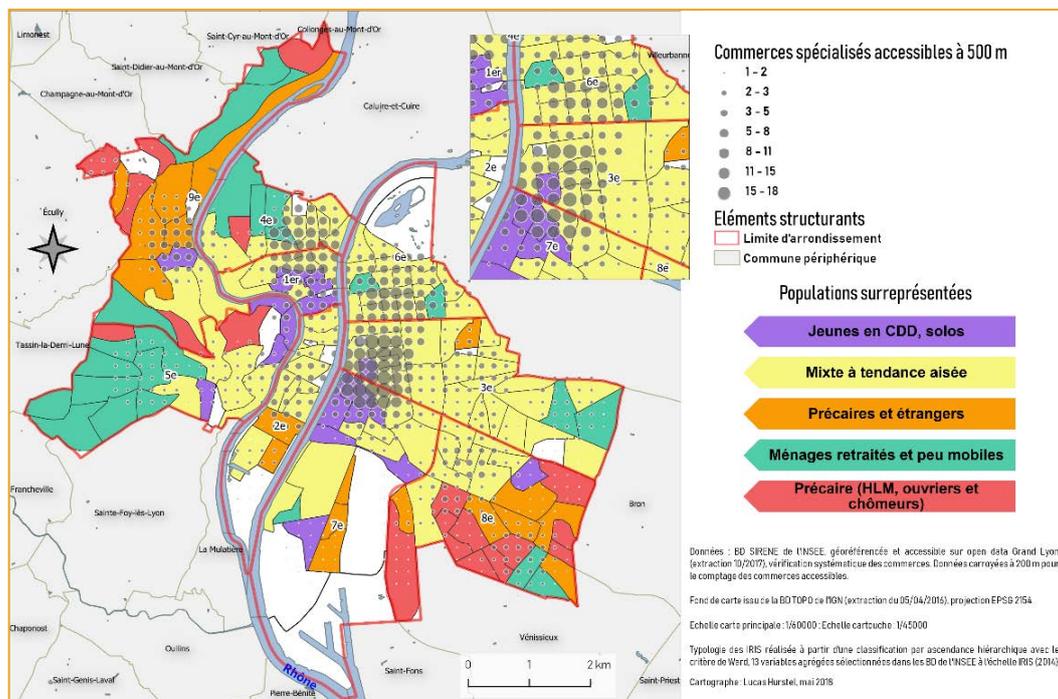


Figure 2 :
Accessibilité alimentaire
en produits carnés vendus
en commerces spécialisés

La carte permet de distinguer trois classes (trois rangs) de pôles d'accès aux produits carnés. Les pôles de premier rang présentent des spécialisations distinctes : produits haut-de-gamme dans les Halles Paul Bocuse, produits représentatifs de la tradition française et lyonnaise sur le plateau de la Croix Rousse et centralité de viandes abattues rutillement à La Guillotière. L'étude confirme que "l'accessibilité est liée à la composition sociale de la population lyonnaise." Et "face au développement de la grande distribution, de nombreux commerces de viande cherchent un équilibre entre la tradition d'un métier-mode de vie au cœur d'une boutique support de sociabilités de qualité et les transformations sociales contemporaines" : multiplication des emballages sous vide, aménagement avec renvoi d'images nature et baies vitrées, recours au numérique.

L'APPROCHE SOCIOSPATIALE

La méthode croise la répartition spatiale de profils-types de consommateurs avec la densité des commerces alimentaires dans les différentes zones du territoire étudié.

Le travail d'Angela Braun sur Rennes encadrée par Catherine Darrot et Gilles Maréchal à AgroCampus Rennes a testé l'hypothèse principale suivante : "L'implantation spatiale des commerces alimentaires dans la ville, autour des lieux de déplacement et d'habitat, contribue à déterminer les comportements d'approvisionnement et les choix alimentaires des habitants".

D'ACCÈS À L'ALIMENTATION

La méthode retenue comprend quatre phases :

- 1 - la collecte des données pour caractériser la diversité spatiale
- 2 - la caractérisation de l'offre alimentaire sur le territoire
- 3 - la définition après enquête de profils-types de consommateurs selon des critères susceptibles d'influer sur leurs pratiques en matière d'approvisionnement alimentaire de mobilité alimentaire et la modélisation de ces pratiques.
- 4 - la synthèse permettant de définir quatre idéaux-types de consommateurs selon leur adaptation à l'offre alimentaire de leur quartier en fonction de leur contrainte personnelle.

Phase 1 : Collecter les données pour caractériser la diversité spatiale de l'offre alimentaire (restauration au foyer)

- o Choisir le terrain à enquêter pour sa représentativité ; le choix de l'échelle IRIS est pertinent pour croiser les données commerces et les données de morphologie sociale.
- o Définir les données à collecter:
 - Données sur la cartographie des lieux du commerce alimentaire de détail et de la restauration non-collective
 - Données sur la morphologie sociale par quartier et par IRIS: revenus, âges, profil familial (exemples étude Rennes : bases de données INSEE par IRIS; Géoportail)
- o Collecter les données :
 - Sur les types de commerces à dénombrer en fonction de la variété de l'offre alimentaire et de la "durabilité" de cette offre. Trois types ont été arrêtés : les magasins généraux, les commerces de produits à forte durabilité, les commerces traditionnels.
 - Sur la morphologie sociale de la ville (revenus, âges, profil familial, etc. par quartier et par IRIS)

Phase 2 : caractériser l'offre alimentaire sur le territoire

- o Quantifier le nombre de commerces de chaque type par IRIS
- o Etablir d'une typologie des IRIS selon offre. Trois situations ont été définies : a.1 désert, a.2 offre intermédiaire et a.3 pléthore d'offre
- o Puis on croise les sous-types pour découper le territoire en différentes catégories selon l'offre comme présenté dans le tableau. Ce croisement permet de définir 3 types d'IRIS/quartiers en recoupant tous les commerces :
 - "Vide d'offre"
 - "Offre intermédiaire"
 - "Pléthore d'offre"





2 - APPREHENDER LES DIFFICULTÉS DES CONSOMMATEURS

Phase 3 : définir les principales variables jouant un rôle sur les choix des consommateurs et permettant la construction de profils-type de personnes bien distinctes dans leurs stratégies de mobilité pour les achats alimentaires.

- o Regrouper les facteurs en sphères thématiques pour plus de clarté. Cinq sphères thématiques ont été définies à Rennes qui réunissent les principaux facteurs mentionnés systématiquement pour expliquer et justifier les choix opérés :
 - Les moyens économiques
 - Les routines de vie quotidienne
 - Les préférences personnelles
 - La consommation éthique
 - Les conditions de mobilité
- o Les critères de définition des profils-type ont été l'alimentation, le budget et le temps. Critères ci-dessous :



Alimentation	<i>Spécial ou durable</i>	A1
	« Classique »	A2
Budget	<i>Clairement contraint</i>	B1
	<i>Plus aisé</i>	B2
Temps	<i>Contraint</i>	C1
	<i>Moins contraint</i>	C2

Ces variables ont été définies par enquête auprès de 18 passants sur le territoire d'étude, sur la base d'un guide d'entretien semi-directif qui comprenait des questions ouvertes autour : des pratiques d'achat, de la perception de l'offre disponible sur leur territoire de vie et de la manière dont ces personnes s'organisent pour s'approvisionner, des préférences alimentaires, de la composition du panier, des habitudes, du(des) régime(s) alimentaire(s) du foyer, de la spatialisation du commerce alimentaire sur le territoire de vie et des mobilités de ces personnes et enfin, de la situation idéale en termes de liens entre mobilités et approvisionnement alimentaire.

Le nombre d'enquêtés est à peu près égal pour chacun des trois types d'IRIS définis (7 pour "désert", 5 pour "intermédiaire", 6 pour "pléthore"). L'échantillon a été élaboré selon le principe de saturation + 10% : à cette étape 10% de personnes supplémentaires sont encore interrogés afin de s'assurer que la saturation des informations est bien atteinte mais où aucune nouvelle information n'est créée et aucun nouveau profil d'individu n'est identifié. Puis l'échantillon est déclaré clos.

D'ACCÈS À L'ALIMENTATION

- o Caractériser les mobilités alimentaires selon l'articulation entre densité de l'offre alimentaire, modes de déplacements dont dispose la personne et ses contraintes de temps.

Les entretiens ont été ainsi répartis dans le tableau ci-dessous :

	Food shopping by car	Food shopping by public transport or bicycle	Food shopping by walking	
Low density	20%			High time constraints
	5%	5%		Medium time constraints
		10%	5%	Low time constraints
Medium density	10%			High time constraints
	5%		5%	Medium time constraints
			5%	Low time constraints
High density			5%	High time constraints
		5%	10%	Medium time constraints
	5%			Low time constraints

L'étude a ensuite identifié les variables de 8 profils de consommateurs.

	Régime spécifique ou priorité à une alimentation plus « durable »	Sans régime particulier, régime alimentaire conventionnel	
Budget alimentaire nettement contraint	Profil 1 20% de l'échantillon	Profil 2 5% de l'échantillon	Temps contraint
	Profil 3 25% de l'échantillon	Profil 4 10% de l'échantillon	Faibles contraintes de temps
Budget alimentaire plus confortable	Profil 5 10% de l'échantillon	Profil 6 10% de l'échantillon	Temps contraint
	Profil 7 5% de l'échantillon	Profil 8 15% de l'échantillon	Faibles contraintes de temps
Temps contraint			
Faibles contraintes de temps			



2 - APPREHENDER LES DIFFICULTÉS DES CONSOMMATEURS

Phase 4 : produire la synthèse pour identifier les 4 idéaux types de consommateurs selon leur adaptation à l'offre alimentaire de leur quartier en fonction de leur contrainte personnelle.

Ideal Types	"Presque tout acheté à proximité"	"Autant que possible dans mon territoire de vie"	"Forcé d'acheter ailleurs que dans mon territoire quotidien"	"J'étends mon territoire de vie"
Environnement alimentaire de l'IRIS de résidence	Densité moyenne et élevée	Densité faible et moyenne	Densité faible et moyenne	Toutes situations
Perception de l'environnement alimentaire dans le territoire de vie	Adequat ou presque	Adequat ou presque	Inexistant ou inadéquat	Inexistant ou inadéquat
Stratégies	Adaptation, extension occasionnelle du territoire, privations parfois	Effort équilibré : adaptation, extension minimum du territoire de vie, privations parfois	Grand effort extension, privations parfois	Effort avec contrepartie ; extension, du territoire

La synthèse montre que les Rennais font leurs courses alimentaires très majoritairement dans leur territoire de résidence. Il n'y a pas de désert alimentaire à Rennes mais l'offre est variable en densité et en variété par quartier IRIS. Enfin la perception de cette offre par les habitants d'un même quartier varie en fonction de leur système de contraintes : budget, contrainte de temps, préférences ou contraintes alimentaires, éthique, capacité à se déplacer et modalités. Selon les chercheurs impliqués, ces résultats militent pour reconsidérer la planification urbaine à l'aune de la justice alimentaire.



LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AU PAIN DANS LA MÉTROPOLE GRENOBLOISE

Dans le prolongement de la vision du paysage de Tim Ingold pour qui les pratiques ne s'inscrivent pas dans ou sur un paysage mais donnent forme au paysage (Ingold, 1993), Jennifer Buyck et Théo Courcoux ont mobilisé la notion de "paysage alimentaire" où le paysage est certes une "portion d'espace soumis à la vue" mais plus encore "un construit social qui comporte à la fois des espaces matériels et immatériels et permet de saisir les représentations de l'individu qui l'observe" (Nikolli, 2016).

Cette notion informe donc de la diversité des perceptions de l'offre alimentaire locale, tout comme des choix en matière alimentaire (des consommateurs, des producteurs, des acteurs publics) et des processus de connexion (ou déconnexion) qui en découlent (entre espaces urbains et ruraux notamment).

Le travail effectué pour la filière pain à Grenoble témoigne des inégalités en matière d'accessibilité alimentaire : "Les boulangeries se répartissent de façon hétérogène au sein de la métropole grenobloise. Les points de vente se regroupent essentiellement en centre-ville et le long des grands axes historiques. Les quartiers sud pour leur part semblent peu alimentés en pain. Les quartiers populaires, où la "politique de la ville" vise à réduire les écarts de développement et à améliorer les conditions de vie des habitants, sont à quelques rares exceptions près dépourvus de boulangerie. L'absence de boulangerie, à l'image de celle d'autres commerces de première nécessité, y renforce l'isolement et l'injustice spatiale.

Il existe donc de véritables déserts alimentaires – urbains comme ruraux – où acheter du pain est plus compliqué qu'ailleurs (impossibilité d'acheter du pain sans posséder et conduire une voiture, quasi-impossibilité d'accéder à une offre d'alimentation durable...).

De plus, on pressent que ces fractures spatiales se doublent de fractures culturelles qui mettent en jeu des conceptions différentes de la vie individuelle et collective (Secchi, 2015).

Cependant, il n'existe pas de corrélation entre niveau de vie et nombre de boulangeries. Si la question des revenus n'est pas centrale, celle de la forme urbaine l'est beaucoup plus : il y a peu, voire pas, de boulangeries dans les zones pavillonnaires et les quartiers de grands ensembles." Livret de recherche FRUGAL, 2020

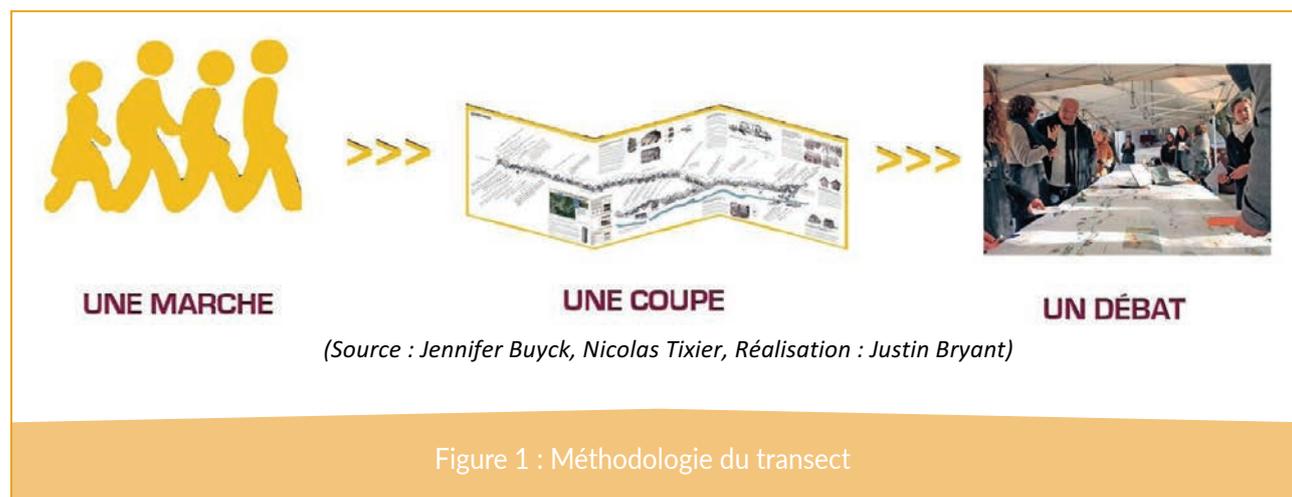




2 - APPREHENDER LES DIFFICULTÉS DES CONSOMMATEURS

L'APPROCHE RELATIONNELLE PAR LE TRANSECT

Elle a été développée par Jennifer Buyck et Justin Bryan à Grenoble et à Caen. Directement issu des débats sur la marche, le transect est une analyse in situ d'un territoire, le plus couramment pratiqué à pied, afin de mieux comprendre les relations entre phénomènes dans la fabrique urbaine. Mais le transect n'est pas une marche isolée ; elle se pratique en groupe et s'enrichit des confrontations d'opinion qui émergent des rencontres au fil du chemin comme des échanges spontanés des membres de l'équipe. Très vite une dimension prospective découle de cette dynamique ; c'est d'ailleurs souvent une consigne de l'exercice : observer un territoire et penser son devenir. Au carrefour d'enjeux sociaux, spatiaux, et écologiques, le transect est une approche singulière qui s'éloigne du plan et de la carte pour s'intéresser au récit des lieux. A rebours des approches synthétiques et modélisatrices, approche du transect est relationnelle suggérant que les lieux et leurs usagers portent en eux un récit qui est déjà là et qu'il faut révéler.



La méthode comprend cinq phases

1. La définition l'objet du transect
2. La préparation du transect
3. La marche in situ
4. La réalisation des coupes :
5. La restitution des coupes pour les problématiques mettre en débat public

D'ACCÈS À L'ALIMENTATION

Définir l'objet du transect

Dans le cadre de FRUGAL, les participants ont spécifiquement porté leur attention sur les rapports entre métropoles et systèmes alimentaires. "A quoi ressemblera l'alimentation à Grenoble en 2050 ?" telle est la question à laquelle les transects grenoblois souhaitaient contribuer. Une question similaire a été formulée à Caen.

A Grenoble comme à Caen, l'idée était aussi de rassembler largement les chercheurs et acteurs mobilisés dans le cadre de Frugal et d'opérer par ces marches prospectives et collectives une synthèse située des approches aux disciplines et intérêts distincts.

Préparer le transect

La préparation des transects est une étape fondamentale : "Où marcher ? Qui compose les équipes ? Combien y a-t-il d'équipes / de transects ? Quels outils mobilisés pour capter puis retranscrire les rencontres avec les lieux comme avec les habitant-e-s ? Autant de questions qui animent le débat et façonnent non seulement la forme des marches mais aussi le fond de la recherche."

"Les deux transects ont cherché à mobiliser un maximum de personnes en privilégiant la diversité des profils des participants, des personnes impliquées dans le programme mais aussi les personnes et réseaux rencontrés lors de nos enquêtes. Un formulaire d'invitation a été créé et envoyé à ce large panel d'acteurs incluant la société civile et le monde associatif. Au final, à Grenoble, ce sont essentiellement ces derniers qui ont participé à la marche. À Caen, le monde associatif y était moins représenté mais les acteurs du secteur de la planification urbaine y étaient nombreux."

Les parcours ont été déterminés par un groupe de quatre à cinq personnes mélangeant chercheurs et acteurs ; quatre parcours ont été dessinés pour la métropole grenobloise, six pour l'agglomération caennaise mais quatre seulement réalisés in fine. Le nombre de parcours a été déterminé en fonction du nombre de participants de manière à avoir des groupes hétérogènes composés de quatre à six personnes. "Ces équipes ont été formées en amont pour favoriser la pluridisciplinarité. Des outils simples de captation des ambiances et des situations ont été mis à la disposition des équipes : un dictaphone, une grande carte du trajet à suivre spécialement réalisée pour l'occasion, une feuille de route avec la liste des coéquipier-ère-s, leurs coordonnées et les indications pour se rendre au point de départ de la marche."

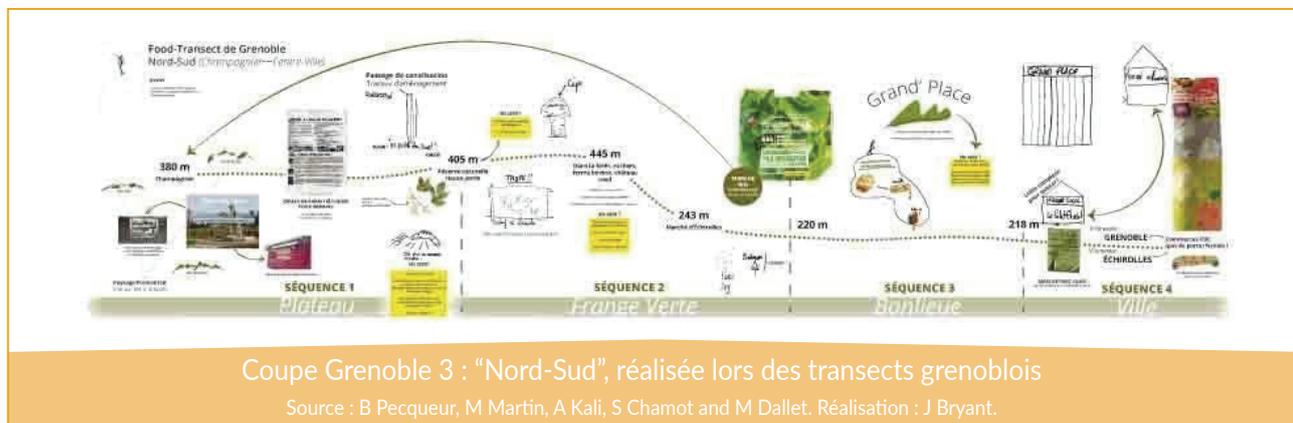




2 - APPREHENDER LES DIFFICULTÉS DES CONSOMMATEURS

Réaliser les coupes :

"L'exploration in situ et collective du transect donne lieu à une représentation inédite du territoire (Figure 1). Cette dernière s'apparente souvent à une coupe représentant par le texte, la photographie et le dessin les parcours réalisés lors des marches ainsi que les interrogations formulées lors de cette exploration. La restitution de ces coupes permet la mise en débat public des problématiques." Livret de recherche FRUGAL, 2020



Site web Grenoble : <https://sites.google.com/view/food-transectdegrenoble/home>

Site web Caen : <https://sites.google.com/view/food-transect-de-caen/home>

Restituer les coupes pour mettre les problématiques en débat public

La mise en débat de ce travail, élément clé du transect, a été permanente tout au long de la démarche, de la mise en place à la restitution. Lors des marches, les débats ont été vifs dans chacune des équipes.

A la fin de ces marches, toutes se sont retrouvées au Marché d'Intérêt National (MIN) pour Grenoble et au Dôme, centre de culture scientifique, technique et industriel de Caen dans une atmosphère conviviale pour restituer l'expérience de la journée. Lors de ce temps forts, les équipes ont retranscrit sur de longs papiers blancs la coupe de leur traversée. Cette coupe se compose d'indications de localisation mais aussi de perceptions in situ, d'éléments de débat, de scénarios prospectifs, de documents récoltés, d'ambiances captées.

Une fois les coupes dessinées par les participant-e-s, les équipes restituent leurs travaux aux autres participant-e-s et au public venus exprès pour les entendre. Pour ce faire, ils s'appuient sur leurs grandes coupes en faisant ressortir des problématiques singulières et un débat s'ouvre suite à ces exposés. Les coupes sont ensuite précieusement conservées, numérisées et mises au propre.



BIBLIOGRAPHIE

- Braun, A. et Darrot, C., (2020) – Etude des stratégies d'approvisionnement des consommateurs en réponse à l'organisation spatiale des commerces alimentaires dans la ville : résultats obtenus à Rennes
- Buyck, J. et Bryan, J., (2020) – La caractérisation du système alimentaire par la méthode du transect, Livret de recherche FRUGAL
- Buyck, J. et Courcoux, T., (2020) - Fabriquer la métropole par le paysage alimentaire : le cas du pain à Grenoble, Livret de recherche FRUGAL
- De Saint Pol, T. (2008) – La consommation alimentaire des hommes et femmes vivant seuls, ISEE Première
- Guennoc, D., Guillemain, P., Marie, M., Pecqueur, M. – Appréhender la consommation locale : note méthodologique du VR1, Livret de recherche FRUGAL
- Hurstel, L., (2020) - Commercialisation de détail des produits carnés, Livret de recherche FRUGAL
- Ingold, T., (1993) – The temporality of the landscape, World Archaeology, vol 25, n°2
- Nikoli, A., Le Gall, J., Laval, M. (2016), Les marges sociales et les franges agricoles se tournent-elles le dos ?, Projets de paysage, N°13 (en ligne)
- Régnier, F., L'huissier, A. et Gojard, S., (2009) - Sociologie de l'alimentation, La Découverte
- Secchi, B., (2015) – La ville des riches et la ville des pauvres, Genève, MétisPress



3 - AGIR EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ

Les apports de Frugal portent sur l'identification des leviers à disposition des collectivités territoriales et sur la contribution des organisations œuvrant à une plus grande justice alimentaire, autodiagnostic et modèle d'affaires. Ce sont des outils précieux pour le porteur de Projet Alimentaire Territorial et ses partenaires que ce soit dans le temps de l'émergence, l'élaboration, la mise en œuvre ou l'évaluation du projet.

MOBILISER LES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ SOCIALE A UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

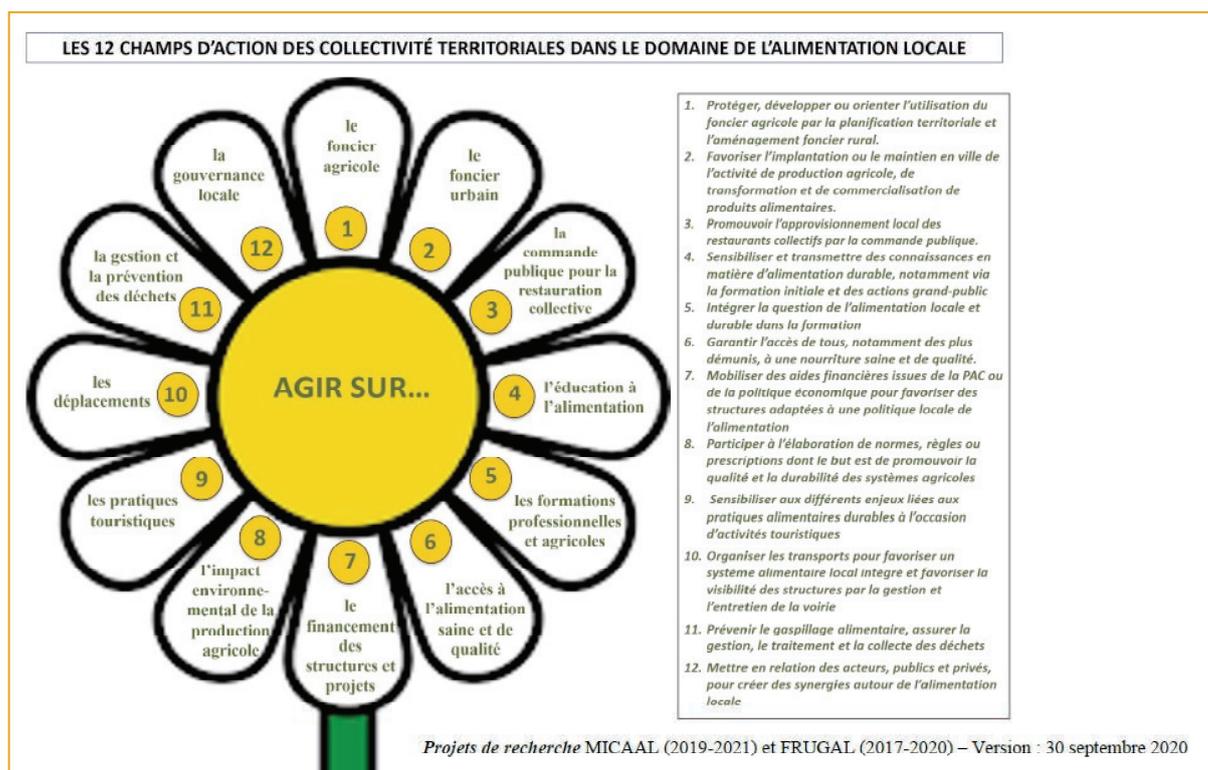
Luc Bodiguel, Gilles Maréchal et Chloé Rochard, synthétise ainsi la méthode qu'ils ont employée pour identifier et articuler grâce au droit, les compétences des collectivités en matière d'alimentation ;

1. Inventaire et analyse des textes cadres (Constitution et lois applicables en France de source nationale et européenne UE) et de leurs déclinaisons réglementaires ainsi que des principes-clefs gouvernant l'action des collectivités locales ;
2. Synthèse des textes et principes ;
3. Regroupement thématique des champs d'intervention des CT communs aux différentes branches de droit afin d'établir une classification (ou nomenclature) juridique ;
4. Réalisation de schémas par domaine d'intervention présentant les compétences-cadre et les outils juridiques plus opérationnels au service des CT ;



LA CLASSIFICATION DES CHAMPS D'ACTION

L'analyse des juristes mise à jour en septembre 2020 a identifié selon les branches du droit, 12 champs d'actions des collectivités territoriales dans le domaine de l'alimentation locale qui relèvent de deux niveaux d'actions : l'orientation et la planification, les dispositifs opérationnels.



Plusieurs champs d'action participent à l'intervention de la collectivité en faveur d'une meilleure accessibilité à une alimentation saine et de qualité comme "agir sur le financement des structures et projets de production, transformation et commercialisation" (notamment les aides aux structures de l'économie sociale et solidaire) ou la planification urbaine ou encore "agir sur le foncier urbain".

Ce dernier est développé dans le cahier d'acteurs "Aborder la planification alimentaire et la localisation des commerces alimentaires". Le lecteur s'y référera avec grand intérêt.



3 - AGIR EN FAVEUR DE L'ACCESSIBIL

AGIR EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION Saine ET DE QUALITÉ (SANTÉ ET SÉCURITÉ)

L'accès de tous à une alimentation saine et de qualité est au cœur de la politique publique de l'alimentation (Programme National de l'Alimentation) et dépend aussi principalement de la politique de la santé (Programme National Nutrition Santé).

Pour répondre à cet objectif, trois types de dispositifs juridiques peuvent être mobilisés : ceux qui visent la sécurité alimentaire des habitants ; ceux qui cherchent à établir une justice alimentaire ; ceux qui promeuvent la qualité nutritionnelle, environnementale et sociale des aliments dans la restauration collective.

La sécurité alimentaire des aliments

"La sécurité alimentaire des aliments est encadrée au niveau européen et national (hygiène, produits au contact...). Comme tous les acteurs qui participent à la chaîne alimentaire, les collectivités territoriales doivent appliquer ces règles qui portent sur l'ensemble de la chaîne de production et de distribution alimentaire et concernent les aliments destinés aux hommes et aux animaux.

Pour vérifier que ces règles sont respectées, chaque Etat membre doit organiser un système de contrôle qui prend la forme d'un plan de contrôle pluriannuel (PNCOPA). Le PNCOPA français (2016-2020) décline des interventions dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, des animaux et végétaux, la qualité des produits et la loyauté des transactions. Au niveau territorial, l'Etat agit notamment via ses directions départementales de la protection des populations qui veillent à la salubrité et à la maîtrise de l'hygiène des denrées au niveau de la production, à la qualité nutritionnelle des denrées en restauration sociale, à la sécurité sanitaire des produits importés et exportés, préviennent des risques de contamination des aliments et gèrent les alertes alimentaires.

Si les règles liées à la sécurité alimentaire sont générales et ne font pas l'objet des dispositions locales particulières, les collectivités peuvent jouer un rôle en faveur de l'alimentation locale en mobilisant leur "Contrat Local de Santé" (CLS) et le dispositif de la Charte "Villes Actives" développée dans le cadre du PNNS."



L'accès de tous à une alimentation saine et de qualité ...

L'ÉGALITÉ DEVANT L'ALIMENTATION OU LA QUÊTE DE JUSTICE ALIMENTAIRE

"La justice alimentaire vise à assurer à la population une alimentation économiquement et socialement acceptable par tous et à lutter contre la précarité alimentaire (Article L1 du code rural). En ce domaine la priorité est donnée par la loi aux aspects de "sécurité alimentaire" c'est-à-dire au fait de "donner à manger" à ceux qui ne peuvent pas y accéder (aide alimentaire). L'accès à des produits "de qualité et adéquats" est aussi un objectif de la politique d'aide alimentaire mais en ce domaine, la loi ne comporte pas de mesures contraignantes. Les collectivités sont libres d'agir ou non en la matière. L'aide alimentaire comprend l'achat et la collecte de denrées alimentaires, invendues ou non. La politique d'aide alimentaire est aussi une composante de la politique sociale de lutte contre la pauvreté et les exclusions.

Les fonds sont généralement européens mais aussi départementaux au titre de la protection maternelle infantile, des personnes en difficulté et des personnes âgées. Les communes et intercommunalités compétentes peuvent octroyer des bons alimentaires ou permettre l'accès à des paniers à des prix réduits ou à un groupement d'alimentation familiale, notamment par l'intermédiaire de leur centre d'action sociale.

L'aide alimentaire est toujours distribuée par des personnes morales agréées. Et la collecte peut provenir des distributeurs du secteur alimentaires et des opérateurs de la restauration collective.

Outre l'aide alimentaire, les collectivités peuvent jouer sur la différenciation tarifaire pour la restauration scolaire en fonction du revenu des parents. Elles peuvent aussi mobiliser les fonds de la politique de la Ville pour monter des projets liés à la solidarité alimentaire (épiceries, ateliers de cuisine). Quant à l'eau, composante essentielle de l'alimentation, elle fait l'objet de dispositions sociales spécifiques."





3 - AGIR EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITE

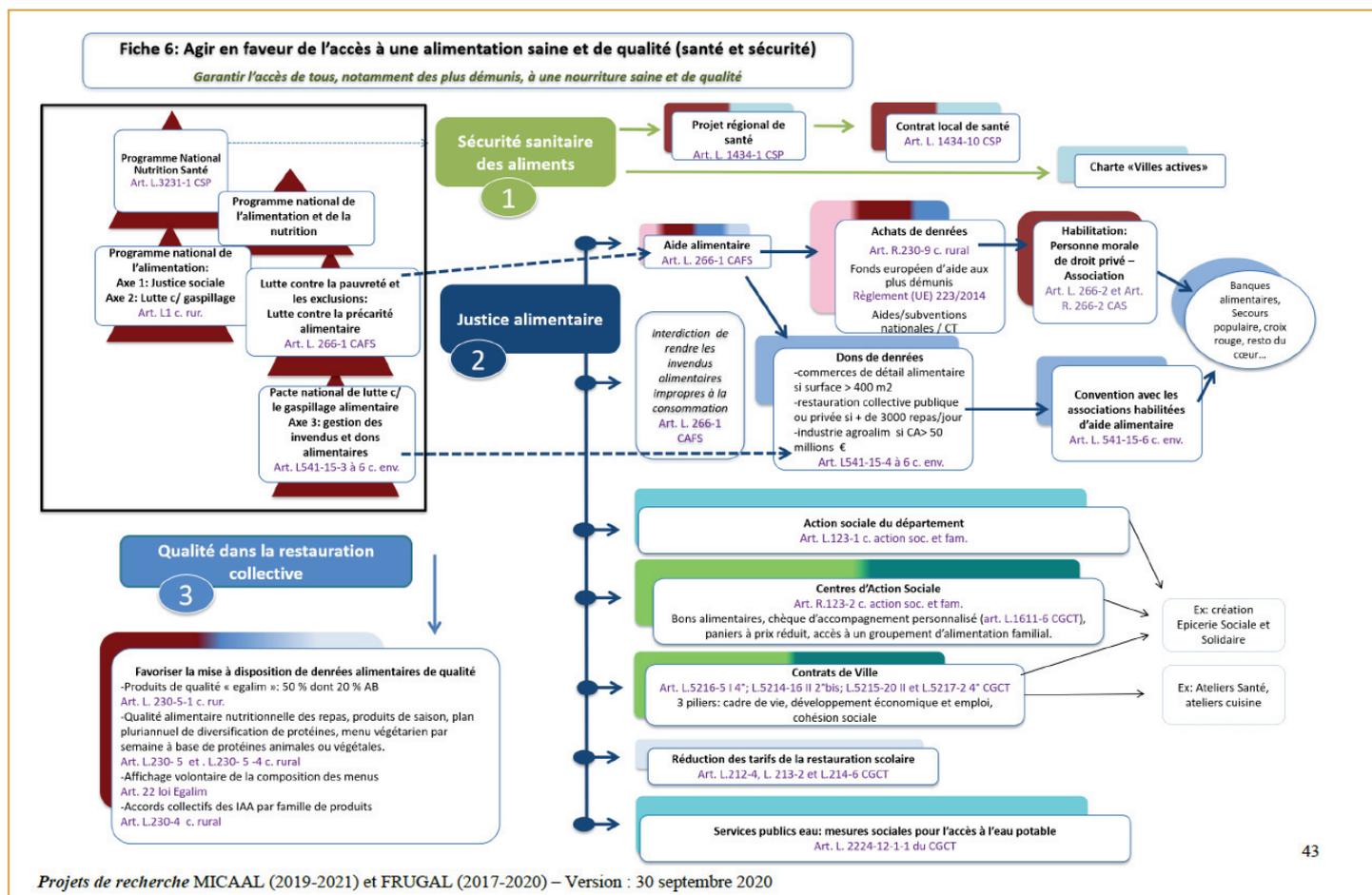
LA QUALITÉ NUTRITIONNELLE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE À TABLE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

La restauration collective doit promouvoir une qualité nutritionnelle mais aussi environnementale et sociale.

En matière de qualité nutritionnelle, les obligations des gestionnaires publics et privés de la restauration collective ont été renforcées par la Loi Egalim ; plan pluriannuel de protéines et expérimentation de repas végétarien.

"En matière environnementale et sociale, les repas servis dans les restaurants collectifs dont les personnes morales ont la charge, devront au plus tard le 1er janvier 2022, comprendre une part au moins égale à 50% de produits de qualité dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Et la loi a ouvert à titre expérimental pour trois ans, la possibilité pour les collectivités volontaires de rendre obligatoire l'affichage de la composition des menus dans les services de restauration scolaire dont elles ont la charge."

Les juristes de Frugal ont synthétisé l'ensemble de ces informations dans le schéma ci-dessous :



QUELLE POLITIQUE POUR LA POPULATION EN PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE À RENNES ?

En 2018, la Ville de Rennes s'est interrogée sur l'accessibilité à l'alimentation durable des personnes en situation économique difficile. La bibliographie a montré que les bas-revenus pouvaient générer des inégalités liées à l'alimentation, et que les personnes à faibles ressources financières pouvaient connaître des spécificités dans leur mode d'accès à l'alimentation. L'échantillon de notre étude s'est porté sur le public bénéficiaire de la carte Sortir ! car il existait une bonne connaissance des conditions d'attribution de ce dispositif d'accès à la culture.

La majorité de ce public s'approvisionne surtout en GMS, à pied ou en transport en commun ; cuisine beaucoup et ne consomme pas de plats préparés ; une grande proportion ne mange jamais à l'extérieur pour des raisons financières ; 19% vont à l'aide alimentaire ; 53% ont le sentiment de se priver dans leur alimentation (qualitativement plus que quantitativement). La volonté d'accès à des produits durables, sans être majoritaire, est néanmoins présente parmi certaines des personnes qu'on aurait trop vite pu supposer non concernées puisqu'en situation précaire. Chez la majorité du public enquêté le lien est effectué entre santé et alimentation, mais la dimension environnementale ou éthique de la définition de l'alimentation durable est quasi inexistante. Les leviers classiques du changement du comportement alimentaire ont été identifiés, en y ajoutant la proximité avec le monde agricole et la volonté de distinction conduisant plus facilement vers une alimentation durable.

Amadis Guillourel-Obregon et Catherine Darrot

L'intérêt suscité par ces travaux et les problèmes soulevés par certaines expériences à la solidité juridique problématique ont conduit le CNRS de Nantes et Terres en villes, partenaires dans Frugal à construire un outil numérique d'accès gratuit.

Financé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet du Programme National de l'Alimentation 2018/2019, **le projet Micaal** (Mobiliser toutes ses Compétences pour Agir sur l'Alimentation Locale) est en cours de réalisation.

Micaal mettra à disposition des élus et agents des collectivités territoriales prioritairement mais aussi de leurs partenaires, une base de connaissances accessible en ligne, fiable, évolutive grâce à une approche collaborative sur les compétences légales pour agir dans le domaine de l'alimentation, en particulier lors d'un Projet Alimentaire Territorial, avec des liens entre données juridiques et expériences pratiques.

L'outil numérique livré courant 2021 sera articulé à la boîte à outils du RnPAT.



3 - AGIR EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITE

EVALUER LA CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS A L'ACCESSIBILITE DE TOUS A UNE ALIMENTATION DE QUALITE

L'Accès à l'Alimentation de Qualité pour Tous (AAQT) constitue non seulement un impératif d'action publique mais également une mission pour une diversité d'organisations, généralement ancrées dans l'Economie Sociale et Solidaire. Afin de caractériser ces innovations organisationnelles et comprendre comment consolider et pérenniser leurs pratiques, une équipe lyonnaise de chercheuse en sciences de gestion (Lanciano Emilie, Lapoutte Alexandrine, Saleilles Séverine) "a opérationnalisé le concept de justice alimentaire pour décrypter les dispositifs d'AAQT." L'équipe s'est intéressée à la traduction de la justice alimentaire en pratiques au sein des organisations ainsi qu'à leurs modèles d'affaires.

L'OUTIL NUMÉRIQUE D'AUTODIAGNOSTIC DES PRATIQUES D'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ POUR TOUS

Un double postulat présidait au départ de la recherche :

- o "Les inégalités d'accès à l'alimentation de qualité sont encore trop importantes au sein des villes" : ce sont des politiques de réparation seulement qui offre un faible accès des structures aux produits de qualité. L'accès en quantité ne suffit pas, il faut œuvrer en faveur de la qualité ; c'est une question de "justice alimentaire" ;
- o "Les pratiques en matière d'accessibilité alimentaire sont encore trop peu connues, notamment dans le secteur privé"

La création d'un outil numérique d'autodiagnostic pour les organisations de distribution de denrées alimentaires s'adressait à deux publics-cibles, les organisations privées et les acteurs publics.

Le fonctionnement

Un questionnaire d'une durée de 30 minutes environ est auto-administré en ligne. Un diagnostic est automatiquement généré en fonction des réponses. Le questionnaire est anonyme mais les acteurs ont la possibilité de laisser leurs coordonnées sur le site. Il est également possible de réaliser, à partir du diagnostic, des traitements sélectifs pour des collectifs d'acteurs ou avec une entrée territoriale.



Lien vers le questionnaire AAQT :
<http://bit.ly/2DiQMYU>

ILITE SOCIALE A L'ALIMENTATION

Le contenu

La première partie du questionnaire vise à **identifier l'organisation** (ses caractéristiques, son fonctionnement) et à **caractériser son approche de l'accès à l'alimentation de qualité pour tous** : la place qu'elle occupe dans sa stratégie de développement, les formes que cela prend.

La deuxième partie vise à **(auto)évaluer les pratiques d'accès à l'alimentation de qualité pour tous** mises en œuvre au sein de l'organisation, à partir d'une liste de pratiques prédéfinies portant sur plusieurs thématiques : proposer une alimentation de qualité accessible, sensibiliser ses clients et salariés/bénévoles à l'alimentation de qualité, toucher ceux qui n'ont pas accès à une alimentation de qualité, intégrer les parties prenantes aux décisions de l'organisation.

Le résultat

Les éléments de diagnostic automatiquement générés sont présentés en quatre parties.

- 1 - Votre organisation et l'accès à l'alimentation de qualité pour tous** : présente une synthèse de la manière dont l'organisation considère l'accès à l'alimentation de qualité pour tous à partir des réponses fournies.
- 2 - Vos pratiques d'accès à l'alimentation de qualité pour tous** : présente une synthèse évaluative des pratiques mises en œuvre par l'organisation. Cela lui permet de mettre en vis-à-vis sa vision de l'accessibilité avec la réalité de ses pratiques et de repérer les marges de progrès possibles.
- 3 - Vos pratiques pour donner du pouvoir à vos parties prenantes et interagir avec votre environnement local** en faveur de l'accès à une alimentation de qualité pour tous : évalue la capacité de l'organisation à rendre chacune de ses parties prenantes (salariés/bénévoles, clients, fournisseurs) conscientes des inégalités alimentaires, et à l'intégrer dans ses actions.
- 4 - Votre fonctionnement pour permettre ces pratiques** : présente les caractéristiques du modèle économique de l'organisation et propose des pistes de réflexion pour améliorer son efficacité.

Objectifs d'un tel dispositif :

- Pour les organisations ;
- Pour les collectivités ;
- Pour la recherche.



La création d'un
outil numérique...

Lien vers le questionnaire AAQT :
<http://bit.ly/2DiQMYU>



3 - AGIR EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ

Les résultats attendus de l'utilisation de l'autodiagnostic

Pour les organisations

- Permettre un retour réflexif sur leur conception de l'accessibilité à l'alimentation de qualité pour tous, sur leur stratégie et sur leurs pratiques en la matière ;
- Mieux identifier les freins et les marges de progrès possibles ;
- Mieux comprendre la façon dont elles fonctionnent et identifier les leviers pour pérenniser leur modèle économique.

VERBATIM D'ELÉNA VITTE, CHARGÉE DE DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF CHEZ LÉGUM'AU LOGIS

*"Cet outil d'autodiagnostic nous a permis de **faire un état des lieux global sur nos activités** en lien avec l'accès à l'alimentation de qualité pour tous : voir où on en est, et vers où on peut aller.*

*Dans un contexte de restructuration, rendu nécessaire notamment par la baisse des subventions publiques, il nous sera particulièrement utile pour entamer des **phases de réflexion prospectives sur notre mode de fonctionnement et nos activités**. Il pourra aussi appuyer judicieusement notre **communication**.*

*L'analyse globale produite à partir des réponses au questionnaire nous sera tout autant profitable : à partir des retours d'expériences d'autres structures présentes sur le territoire, exerçant des activités similaires ou différentes à la nôtre, nous pourrons **capitaliser sur des bonnes pratiques** et **identifier des complémentarités possibles**".*

Pour les collectivités

- o Connaître et cartographier les pratiques privées de justice alimentaire sur leur territoire ;
- o Identifier les complémentarités entre organisations (possibles collaborations/ alliances) et les initiatives "exemplaires" sur certaines dimensions ;
- o Intervenir ainsi de manière plus cohérente

Pour les scientifiques

- o Disposer de données quantitatives sur les pratiques de justice alimentaire ;
- o Opérationnaliser le concept de justice alimentaire ;
- o Mieux appréhender les modèles économiques hybrides.

CARACTÉRISER LE MODÈLE D'AFFAIRES DES ORGANISATIONS ŒUVRANT A UNE PLUS GRANDE JUSTICE ALIMENTAIRE

Le "double défi" pour ces organisations est de « générer à la fois de la valeur économique sans laquelle il est difficile à la structure de survivre et de la valeur sociale qui est leur raison d'être. Il est donc stratégique pour elles et pour le territoire de "mieux comprendre la façon dont ces structures fonctionnent, les enjeux auxquels elles sont confrontées et les pistes pour assurer leur pérennité".

LES 6 DISPOSITIFS D'AAQT ÉTUDIÉS SUR LA MÉTROPOLE DE LYON

"L'analyse a porté de façon spécifique sur six organisations ancrées sur le territoire de la métropole lyonnaise marqué par de fortes inégalités socio-territoriales. Les organisations s'inscrivent dans le contexte du développement des circuits de proximité et ont pour objectif la prise en charge des problématiques de la justice alimentaire et d'accès à l'alimentation durable. Ces 6 organisations ont toutes le statut associatif et développent une activité économique autonome. L'Arbralégumes et A2PC livrent des paniers alimentaires provenant de producteurs locaux du territoire et organisent des événements de sensibilisation. La Passerelle d'Eau de Robec fait partie du réseau des épiceries sociales et solidaires, le GESRA. Elle est un lieu de distribution de denrées alimentaires auprès de personnes dites bénéficiaires, mais également de consommateurs dits solidaires. Elle offre en outre un soutien aux personnes et notamment des animations de sensibilisation à l'agriculture paysanne et l'alimentation durable. VRAC est une association de groupement d'achats de produits alimentaires et d'hygiène dans certains quartiers populaires de la métropole de Lyon. Elle est soutenue par à des bailleurs sociaux. La Marmite Urbaine développe une activité de traiteur et mène, en parallèle, des actions de sensibilisation à la cuisine et aux produits locaux, via la culture de jardins, dans des quartiers dits populaires. Enfin, la Légumerie est une association de promotion de l'agriculture urbaine comme outil de production nourricière et de développement social et écologique. Elle prend en charge l'organisation et la gestion de jardins collectifs et partagés sur le territoire lyonnais et développe des actions de sensibilisation et de distribution des produits issus des jardins. La grande partie de ces organisations déploient leurs activités sur des territoires cibles de la politique de la ville et bénéficient à ce titre de subventions ou de soutiens publics locaux." Livret de recherche Frugal, 2020





3 - AGIR EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITE

UNE TYPOLOGIE EN QUATRE MODÈLES D'AFFAIRE

Les chercheurs proposent une typologie en quatre modèles d'affaires qui ont chacun des enjeux propres :

- **Les hybrides marchands** dont les bénéficiaires sont les clients et qui génèrent un impact social direct, comme, par exemple, la distribution de paniers alimentaires avec un tarif solidaire. Pour elles, le risque est de ne pas atteindre les clients/ bénéficiaires finaux, même en assurant des prix plus bas. En effet, l'accessibilité n'est pas seulement une question financière, il peut également y avoir des dimensions spatiales (lieu de distribution inaccessible), pratiques (emploi du temps non compatible avec la collecte d'un panier), symboliques (sentiment que cette alimentation n'est "pas pour nous"). Pour contrer ce phénomène, les organisations doivent alors faire attention à bien écouter leurs bénéficiaires pour s'assurer de traiter toutes les dimensions à la fois.
- **Les hybrides segmentés** dont les bénéficiaires ne sont pas les clients, et qui génèrent un impact social direct, comme la Marmite urbaine (dont l'activité de traiteur, qui s'adresse à des entreprises, lui permet de financer ses activités d'agriculture urbaine dans un quartier défavorisé) ou la Légumerie qui gère des espaces de production maraîchère en ville. Pour ces dernières, le risque existe que l'une des branches de l'activité, la plus lucrative, prenne le dessus sur celle qui cherche à générer des bénéfices sociaux. Pour contrer ce risque, l'inclusion de représentants des bénéficiaires dans la gouvernance des structures est importante.
- **Les hybrides publics** dont les bénéficiaires ne sont pas les clients, et qui génèrent un impact social de façon indirecte. Par exemple, Vrac s'appuie sur des financements de bailleurs sociaux pour mettre en place des commandes alimentaires groupées pour les habitants. Dans la mesure où ils financent l'action, les bailleurs peuvent être considérés comme des "clients". Le risque, ici, est que les différentes dimensions de l'initiative (emploi, formation, activité alimentaire) entrent en concurrence et qu'il faille faire des arbitrages entre les deux missions.
- **Les hybrides autonomes** dont les revenus sont majoritairement issus des ventes aux bénéficiaires et qui génèrent un impact social de façon indirecte, comme, par exemple, l'épicerie sociale et solidaire La Passerelle d'Eau de Robec. Ici, le risque peut être celui d'une trop forte focalisation sur les populations les plus démunies et de ne pas parvenir à décloisonner et organiser la mixité. » Livret de recherche FRUGAL, 2020



des commandes
alimentaires groupées
pour les habitants...



LA JUSTICE ALIMENTAIRE, UNE MISSION PLURIELLE

"Certaines organisations s'axent davantage sur la sécurité alimentaire, le développement durable et la solidarité avec les producteurs. D'autres privilégient un travail d'éducation et d'autonomisation des consommateurs défavorisés, quitte à reléguer au second plan la solidarité avec les producteurs. A chaque fois les chercheurs ont constaté des modes de réalisation de la relation commerciale différente. Ainsi se dessine une action de solidarité tournée vers des publics différents." Livret de recherche FRUGAL, 2020

Les chercheurs ont mis en évidence une certaine spécialisation des organisations. "La mission de justice alimentaire est difficilement atteignable par une organisation isolée. Se pose dès lors la question des complémentarités entre les organisations sur le territoire." Livret de recherche FRUGAL, 2020



BIBLIOGRAPHIE

- Bodiguel, L., Rochard, C. et Marechal, G., (2018) - L'action publique en matière d'alimentation locale. Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux, hal
- Guillorel-Obregon, A. et Darrot, C. - Accessibilité sociale à l'alimentation durable. Etat des lieux des pratiques alimentaires d'un public dit en situation de précarité à Rennes, livret de recherche Frugal, 2020
- Lanciano, E., Lapoutte, A., Saleilles, S. - What business Model for Food Justice ?, Systemes Alimentaires - Food Systems n°4, 2019
- Lanciano, E., Saleilles S., Diagnostiquer les pratiques pour favoriser l'accès à l'alimentation de qualité pour tous, 7èmes Rencontres du GESS, Valence, 12-13 décembre 2019
- Lanciano, E., Saleilles S., Montegu, D. - Outil d'autodiagnostic des pratiques d'accès à l'alimentation de qualité pour tous : note de présentation, projet Frugal - Terres en villes, 2018



conclusion

En matière d'accessibilité et de justice alimentaires, Frugal propose aux acteurs des projets/stratégies alimentaires territoriaux/territoriales, plusieurs méthodes, outils et points de vigilance à même de les aider dépasser les idées et pratiques récurrentes pour aborder la complexité du domaine d'actions et tous ses enjeux sociaux.

Ces propositions sont complémentaires de la boîte à outils des PAT dont on pourra consulter un intéressant condensé dans la banque de ressources du RnPAT (<https://rnp.at.fr/ressources/la-banque-de-ressources/>).





Ce cahier d'acteurs a été réalisé et diffusé grâce à l'appui du RnPAT



www.projetfrugal.fr

Frugalresearch
Formes urbaines
et gouvernance alimentaire

TERRES EN VILLES
22 rue Joubert
75009 Paris

